

# COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN

## MOTION CONTRE L'IMPLANTATION D'UN CIRCUIT DE FORMULE 1 SUR LE SAN DU VAL D'EUROPE

VOTE UNANIME DES 23 ELUS AU CONSEIL DU 30 OCTOBRE 2008

Considérant la présentation du projet Prost/Lagardère d'implantation d'un circuit de Formule 1 sur le San du Val d'Europe en vue de l'organisation du Grand Prix de France,

Considérant le manque d'informations de la part d'Epafrance, propriétaire du site sur l'utilisation des nouveaux équipements en dehors du Grand Prix de France et des nuisances induites,

Considérant la proximité du projet qui se situe à moins de 3 km des 3300 habitants de la commune,

Considérant que la commune se situe à l'est du projet sous effet des vents dominants,

Considérant que le bruit émis par les voitures de Formule 1 est de 140 décibels soit plus qu'un avion au décollage (130 dB),

Considérant les nuisances connexes à l'organisation d'un Grand Prix de F1, bruit, survol des hélicoptères, circulation automobile, pollution atmosphérique,

Considérant qu'il en va de la santé et de la tranquillité publique et qu'il convient de saisir l'avis de la population,

Considérant que cet saisie de la population permettra à chaque citoyen de connaître le projet et de se prononcer sur sa réalisation,

Le Conseil Municipal de Saint-Germain-sur-Morin et à l'unanimité :

- DÉCIDE d'émettre un avis contre le projet d'implantation d'un circuit de Formule 1 sur le SAN du Val d'Europe en vue de l'organisation du Grand Prix de France en l'état actuel,
- DÉCIDE de demander aux communes du Val d'Europe et aux communes limitrophes ainsi qu'aux autres communes alentours qui le souhaiteraient d'organiser le même jour un référendum populaire sur l'opportunité de réaliser le projet,
- PROPOSE que la question soit formulée comme suit : « êtes-vous pour la réalisation d'un circuit de Formule 1 sur le Val d'Europe ? »,
- DEMANDE au SAN du Val d'Europe de prendre en charge les frais d'organisation de ce référendum.
- DÉCIDE quoi qu'il en soit d'organiser un référendum sur la commune.